

Maison ^{DES}
sciences
humaines
et sociales
EN Bretagne

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT – AUTOMNE 2026

GROUPES DE TRAVAIL INTERDISCIPLINAIRES

DOCUMENT DE CADRAGE

La Maison des sciences humaines et sociales en Bretagne (MSHB) propose un appel à manifestation d'intérêt en vue de constituer des groupes de travail interdisciplinaires (GTI) portés par les **membres des unités fédérées en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales, sciences et techniques des activités physiques et sportives**.

Cet appel à manifestation d'intérêt vise à **impulser l'interconnaissance des chercheuses et chercheurs** ainsi qu'à **favoriser l'émergence d'une thématique** et/ou **la co-construction d'un objet commun de recherche**.

Ce dispositif de soutien à la recherche prend en compte la **feuille de route ministérielle « Science avec et pour la société »** ainsi que le **positionnement de la MSHB par la région Bretagne dans les acteurs du dialogue « science-société »**. Dans cette dynamique, la MSHB encourage la création de groupes de travail interdisciplinaires avec des **membres extra-académiques**.

GTI « Recherche et enjeux métropolitains »

Dans une perspective de **renforcement des liens entre recherche académique et action publique**, une attention particulière sera portée aux groupes de travail interdisciplinaires en lien avec les **politiques publiques territoriales**. À ce titre, ceux dont les thématiques contribuent à **l'amélioration des politiques conduites par Rennes Métropole ou la Ville de Rennes** pourront bénéficier d'un financement spécifique de la collectivité (identique à la dotation du dispositif). Les domaines concernés sont détaillés en ligne :

- [Compétences Rennes Métropole](#)
- [Compétences Ville de Rennes](#)

Cette opportunité vise à **encourager des collaborations étroites entre chercheurs et acteurs publics locaux** (le cas échéant, élues ou élus, services, associations ou collectifs citoyens...).

Constitué pour **un an**, un groupe de travail interdisciplinaire (GTI) bénéficie d'un **accompagnement par l'équipe de la MSHB** et d'une **dotation maximale de 2 000 €**.

Cette dotation est destinée à permettre **en Bretagne** :

- l'organisation de séances de travail (lectures, ateliers, controverses, visites, *data sprint*, etc.)
- le cas échéant, la venue de personnalités extérieures reconnues en relation avec la ou les thématiques du GTI.

Cet appel à manifestation d'intérêt ne concerne pas

- *le financement d'un projet ou d'un programme de recherche*
- *les frais d'inscription ou les déplacements des membres des GTI à des colloques*
- *les frais de publication*
- *les demandes de subventions destinées à l'organisation de colloques ou de journées d'études relevant des programmes scientifiques des établissements ou des seules unités, dans la mesure où il existe d'autres dispositifs pour ce type de soutien. Seules les journées d'études proposées par le GTI sont envisageables.*

Accompagnement proposé au GTI par la MSHB durant un an

- **veille scientifique** ciblée sur la ou les thématiques du GTI (appels à projets, appels à communications, colloques, journées d'études...)
- **mise en relation** avec des unités de recherche et/ou des partenaires extra-académiques ; le cas échéant, avec la Ville de Rennes ou Rennes Métropole
- **conseil** en tant que questionnement réflexif sur le contenu, l'organisation et les attendus, lors de la mise en place du GTI et dans la perspective de poursuivre les dynamiques amorcées
- **accompagnement** pour la mise en œuvre des activités
- **affichage** des informations relatives au GTI et à ses activités sur le **site mshb.fr**
- **sensibilisation à l'ouverture des données de recherche** grâce aux Datalabs MSHB
- **rencontre avec le Conseil scientifique** de la MSHB
- **accès aux espaces de la MSHB**, sous réserve de disponibilité et sur réservation préalable
- **soutien financier à hauteur maximale de 2 000 € pendant un an** (gestion financière assurée par et à la MSHB)

Conditions de recevabilité

Un GTI doit être porté par **deux responsables scientifiques issus d'établissements tutelles de la MSHB** [voir annexe 1 – Tutelles de la MSHB]. Ils doivent appartenir à des **laboratoires différents** et à des **disciplines différentes** [voir annexe 3 – Référentiel disciplinaire HAL SHS].

L'un des deux responsables scientifiques doit nécessairement appartenir à une unité fédérée par la MSHB [voir annexe 2 – Unités ALL-SHS-STAPS fédérées par la MSHB].

Les responsables scientifiques peuvent être maître ou maîtresse de conférences, maître ou maîtresse de conférences HDR, professeure ou professeur des universités, chargée ou chargé de recherche, directrice ou directeur de recherche, docteure ou docteur en architecture, artiste DNSEP.

Un GTI implique des **chercheuses et chercheurs issus de disciplines différentes** [voir annexe 4 – Référentiel disciplinaire HAL – liste des domaines] principalement rattachés à des **établissements bretons**.

Il est possible d'associer un ou plusieurs **chercheuses ou chercheurs extérieurs à la région**, en particulier celles et ceux dont les unités sont adossées à d'autres **MSH** appartenant au Réseau national des Maisons des Sciences sociales et des Humanités ([RnMSH](#)).

La MSHB encourage les collaborations avec des **partenaires extra-académiques**, tels que associations, collectivités territoriales, établissements publics culturels ou partenaires industriels... Une aide peut être apportée afin d'entrer en contact avec de potentiels partenaires extra-académiques.

Les activités du GTI doivent être en relation avec **un ou plusieurs axes scientifiques de la MSHB** et, le cas échéant, avec les compétences de la Ville de Rennes ou de Rennes Métropole [voir annexe 6 – Informations relatives aux compétences de la Ville de Rennes ou de Rennes Métropole]. La présentation du GTI doit préciser les aspects scientifiques en conséquence.

Les trois axes de la MSHB recouvrent les **priorités scientifiques des sites universitaires du territoire breton**, les **stratégies de la Région Bretagne** (SRTES-S3 [voir annexe 5 – Informations relatives aux stratégies de la Région Bretagne]) ainsi que les **enjeux sociétaux** mentionnés par les opérateurs nationaux et européens.

Les axes peuvent être interrogés de manière à **mettre en discussion les notions d'usage, de pratique, de comportement, de représentation et de controverse**.

Critères d'évaluation

- **l'argumentaire de la problématique** du GTI prenant en compte un ou plusieurs axes scientifiques de la MSHB
- **GTI « Recherche et enjeux métropolitains »** : le cas échéant, l'intérêt d'un terrain rennais en relation avec les compétences de la Ville de Rennes ou de Rennes Métropole dans une perspective de répliquabilité
Pour information, concernant les thématiques pouvant relever desdites compétences, le formulaire de proposition de création de GTI sera transmis au service « Enseignement supérieur et recherche » de Rennes Métropole.
- **le caractère interdisciplinaire** du GTI : les thématiques et/ou problématiques proposées concernent les chercheuses ou chercheurs en arts, lettres, langues, sciences humaines et sociales, sciences et techniques des activités physiques et sportives, souhaitant développer une réflexion collective interdisciplinaire endogène (*intra* ALL-SHS-STAPS) ou exogène (avec les autres domaines scientifiques)

- **la plus-value de l'accompagnement du GTI par la MSHB** : aspects scientifiques ; appui à la recherche ; dimensions de mise en relation, d'interconnaissance et d'interdisciplinarité ; aspects institutionnels...
- **la précision et la faisabilité des activités envisagées** (teneur, formats, calendrier...)
- **la présentation des attendus des activités du GTI** : pluri/inter/transdisciplinarité ; interconnaissance académique et extra-académique ; émergence d'une thématique, co-construction d'un objet de recherche ; réponse à un AAP ; préfiguration d'un réseau (préciser l'échelle envisagée)...
- **le caractère novateur des formes de rencontres et/ou de communications scientifiques** (lectures, visites, ateliers, controverses, *data sprint*, etc.)
- **le signalement de partenaires potentiels** (académiques ou extra-académiques) et la **teneur des partenariats envisagés** : moments et modalités d'implication des partenaires

Modalités de l'appel à manifestation d'intérêt (automne 2026)

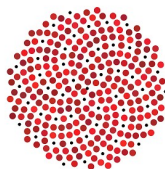
- **31 août-23 septembre** : merci d'écrire à l'adresse gti@mshb.fr en précisant la ou les thématiques envisagées afin de convenir d'un rendez-vous préparatoire au dépôt.
- échange (sur place, téléphonique ou visioconférence) en vue de préciser les attendus du dispositif et d'accompagner le dépôt. Le cas échéant, avec un ou des services de la Ville de Rennes ou de Rennes Métropole.
- **Jusqu'au 2 novembre 2026** : envoi du formulaire de proposition de création d'un GTI par les responsables scientifiques à l'adresse gti@mshb.fr

Pôle « Incubation & valorisation »

Viviane Monel-Villa : 02 22 51 44 15

Yolande Sambin : 02 22 51 44 08

Les résultats seront communiqués aux responsables scientifiques **mi-décembre 2026** pour une mise en œuvre du dispositif à partir du 1^{er} janvier 2027. .../...



Engagements relatifs à l'accompagnement des groupes de travail interdisciplinaires

Lors de leur accueil à la MSHB, une réunion précise les modalités d'accompagnement des groupes de travail interdisciplinaires (GTI).

Page dédiée au GTI sur mshb.fr

Une courte présentation du GTI devra être fournie afin de créer une page dédiée en début de dispositif. Ensuite, merci de transmettre les informations relatives à votre GTI afin, le cas échéant, de pouvoir les afficher sur le site de la MSHB.

Mentions obligatoires

Concernant les éventuels supports de communication dans le cadre du GTI, il convient de faire apparaître le logo de la MSHB et/ou la mention « dans le cadre du groupe de travail interdisciplinaire « nom du GTI » de la MSHB ». Le cas échéant, il est nécessaire d'ajouter le logo de Rennes Métropole. Lesdits supports doivent être validés par la MSHB avant toute diffusion.

Le cas échéant, les documents de communication (affiches ou programmes) liés aux activités du GTI sont élaborés par la MSHB.

→ **Merci de continuer à mentionner le soutien de la MSHB et, le cas échéant, de Rennes Métropole à l'issue du dispositif « GTI ».**

Gestion des crédits

Les dépenses, dans la limite de 2 000 €, doivent s'inscrire dans les critères d'éligibilité du dispositif MSHB. Après vérification de l'éligibilité des dépenses, avant tout engagement, merci de prendre contact avec la gestion financière de la MSHB. Les frais de réception ne devront pas excéder 20%.

Conseil scientifique de la MSHB

La MSHB invite les responsables de GTI à rencontrer les membres de son Conseil scientifique pour un temps de présentation et d'échanges. Le cas échéant, un agent ou un/e élu/e de la Ville de Rennes ou de Rennes Métropole est présent.

Livraison à l'issue de l'année du dispositif et présentation des activités du GTI

Accessible au plus grand nombre, un texte, en termes de bilan et perspectives des activités du GTI, sera demandé pour le site mshb.fr. Il fera l'objet d'une publication dans les rapports d'activités scientifiques, le rapport HCERES et, le cas échéant, sera communiqué aux élus et élus de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole.

Vous pouvez également être sollicités par la MSHB, et/ou Rennes Métropole le cas échéant, pour une présentation des activités du GTI (problématique, méthodologie, résultats obtenus, prises de contact, perspectives...) lors d'événements organisés ou co-organisés par la MSHB ou Rennes Métropole.

Communication institutionnelle

Les éléments communiqués peuvent être utilisés tout ou partie dans la communication de la MSHB (rapport d'activité, site...), ses rapports HCERES ainsi que dans les actions de communication de Rennes Métropole.

ANNEXES

Annexe 1 – Tutelles de la MSHB

Organisme tutelle de la MSHB

Centre national de la recherche scientifique – CNRS Sciences humaines & sociales

Tutelles principales de la MSHB

École des hautes études en santé publique – EHESP

Université de Bretagne occidentale

Université de Bretagne Sud

Université de Rennes

Université Rennes 2

Tutelles secondaires de la MSHB

Académie militaire de Saint-Cyr Coëtquidan

École européenne supérieure d'art de Bretagne

École nationale supérieure d'architecture de Bretagne

École normale supérieure de Rennes

Institut Agro Rennes-Angers

Sciences Po Rennes

Annexe 2 – Unités ALL-SHS fédérées par la MSHB

Unités de recherche (UR)

UR1161 – CFV – Centre François Viète

UR1279 – HCA – Histoire et critique des arts

UR1285 – LP3C – Laboratoire de psychologie : cognition, comportement, communication

UR1796 – ACE – Anglophonie : communautés, écritures

UR2652 – LEGO – Laboratoire d'économie et de gestion de l'Ouest

UR3149 – LABERS – Laboratoire d'études et de recherches sociologiques

UR3195 – CDA – Centre de droit des affaires

UR3206 – CELLAM – Centre d'études des langues et des littératures anciennes et modernes

UR3208 – APP – Arts : pratiques et poétiques

UR3874 – LIDILE – Linguistique et didactique des langues

UR3875 – CREAD – Centre de recherche sur l'éducation, les apprentissages et la didactique

UR4050 – RPpsy – Recherches en psychopathologie et psychanalyse

UR4249 – HCTI – Héritage et création dans le texte et l'image

UR4327 – ERIMIT – Équipe de recherches interlangues : mémoires, identités, territoires

UR4451 – CRBC – Centre de recherche bretonne et celtique

UR4636 – VIPS² – Valeurs, innovations, politiques, socialisations et sports

UR4640 – IDPSP – Institut du droit public et de la science politique

UR7289 – CECJI – Centre d'étude des correspondances et journaux intimes des XIX^e et XX^e siècles

UR7462 – Géoarchitecture – Territoires-Urbanisation-Biodiversité-Environnement

UR7463 – CAPHI – Centre atlantique de philosophie
UR7465 – GRIEF – Groupe de recherche sur l'invention et l'évolution des formes
UR7468 – Tempora – Laboratoire de sciences historiques
UR7469 – PREFics – Plurilinguismes, représentations, expressions francophones, information, communication, sociolinguistique
UR7470 – M2S – Laboratoire mouvement, sport, santé
UR7472 – PTAC – Pratiques et théories de l'art contemporain
UR7480 – Lab-LEX – Laboratoire de recherche en droit
UR7481 – LIRIS – Laboratoire interdisciplinaire de recherche en innovations sociétales
UR – CELTIC-BLM – Centre d'études des langues, territoires et identités culturelles – Bretagne et langues minoritaires
CReC – Centre de recherche de Saint-Cyr Coëtquidan

Unités mixtes de recherche (UMR) – rattachement principal CNRS SHS

UMR 6051 – ARENES
UMR 6211 – CREM – Centre de recherche en économie et management
UMR 6262 – IODE – Institut de l'Ouest : droit et Europe
UMR 6590 – ESO – Espaces géographiques et sociétés
UMR 9016 – TEMOS – Temps, mondes, sociétés

Unités mixtes de recherche (UMR) – rattachement secondaire CNRS SHS

UMR 6308 – AMURE – Aménagement des usages des ressources et des espaces marins et littoraux
UMR 6554 – LETG – Littoral, environnement, télédétection et géomatique
UMR 6566 – CReAAH – Centre de recherche en archéologie, archéosciences, histoire

Unités mixtes de recherche (UMR) – rattachement principal INRAE et Institut Agro Rennes-Angers

UMR 1302 – SMART-LERECO – Laboratoire d'études et de recherches en économie sur les structures et marchés agricoles, ressources et territoires

Annexe 3 – Référentiel disciplinaire HAL SHS –

Sciences de l'Homme et de la Société (Source : HAL – archives ouvertes)

- Anthropologie biologique
- Anthropologie sociale et ethnologie
- Archéologie et Préhistoire
- Architecture, aménagement de l'espace
- Art et histoire de l'art
- Études classiques (langues et littératures anciennes)
- Démographie
- Droit
- Économies et finances
- Éducation
- Études de l'environnement
- Études sur le genre

- Géographie
- Gestion et management
- Histoire, philosophie et sociologie des sciences
- Histoire
- Sciences de l'information et de la communication
- Linguistique
- Littératures
- Héritage culturel et muséologie
- Musique, musicologie et arts de la scène
- Philosophie
- Psychologie
- Religions
- Science politique
- Sociologie
- Méthodes et statistiques

Annexe 4 – Référentiel disciplinaire HAL – liste des domaines

(Source : HAL – archives ouvertes)

- Chimie
- Informatique
- Mathématiques
- Science non linéaire
- Physique
- Sciences cognitives
- Sciences de l'environnement
- Planète et Univers
- Sciences du Vivant [q-bio]
- Sciences de l'Homme et Société
- Sciences de l'ingénieur
- Statistiques
- Économie et finance quantitative

Annexe 5 – Informations relatives aux stratégies de la Région Bretagne

- Stratégie régionale des transitions économique et sociale (SRTES)
- Stratégie régionale de recherche et innovation, dite S3 pour
« *Smart Specialisation Strategy* »

Annexe 6 – Informations relatives aux compétences de la Ville de Rennes et de Rennes Métropole

- [Compétences Rennes Métropole](#)
- [Compétences Ville de Rennes](#)